



Déclaration liminaire des élus du SNADGI-CGT à la CAPL d'affectation locale des agents C au 01/01/2009

Avant d'évoquer l'ordre du jour, la CGT vous rappelle que le dialogue social ne se résume pas seulement à un simple échange avec les organisations syndicales. A ce sujet, force est de constater que beaucoup d'entorses aux bonnes pratiques du dialogue social se multiplient que ce soit au niveau local ou national.

Au cours des dernières semaines, les organisations syndicales ont maintes fois alerté l'administration sur les conséquences dommageables de cette attitude. A aucun moment l'administration n'a voulu entendre les représentants des personnels sur les revendications portant notamment sur :

- l'emploi
- les missions et le maillage du service public
- les conditions de vie au travail
- l'organisation du travail
- les droits et garanties des agents.

Un débat sur ces revendications est essentiel dans une période où se dessine dans le détail et pour des années l'organisation du travail de 130 000 agents.

Depuis de nombreuses années, la catégorie C subit de plein fouet la majorité des suppressions d'emplois dans notre administration. Cela entraîne une dégradation inquiétante et continue de leurs conditions de travail et d'exercice des missions. Avec plus de 6000 suppressions d'emplois de catégorie C en 6 ans, dont 1173 au 1er septembre 2008, l'administration se livre à un véritable « dégraissage » qui a pour effet de bloquer les mutations.

Dans le Val d'Oise, tous les services fonctionnent en sous effectifs. L'apport de renforts ne suffit pas à combler ce manque. Il est impossible d'accomplir toutes nos missions dans ces conditions de travail dégradées. Les effectifs théoriques sont sous évalués. La situation dans l'ensemble des services est devenue intenable et la pénurie d'agents a aussi de lourdes conséquences sur les autres catégories de personnels qui se voient contraintes d'effectuer des travaux normalement dévolus à la catégorie C.

Au 1er septembre 2007, le Val d'Oise perdait 13 agents et 15 au 1er septembre 2008. En deux ans, le département s'est donc vu supprimer, en agents C, l'équivalent d'un CDI.

Ce chiffre est une fois encore très en dessous de la réalité puisque les agents en 1ère affectation sont en cours de formation et ne peuvent être immédiatement opérationnels, et qu'il ne tient pas compte des agents en congés prolongés de maladie, en congés maternité, en formation professionnelle, en ARTT, en décharge syndicale ou mutualiste.

Concernant les règles de gestion, les agents en première affectation sont majoritairement nommés ALD, alors que le nombre de postes vacants dans le Val d'Oise aurait largement permis de leur donner un emploi à résidence lors de la CAP nationale. C'est emblématique de la volonté de précariser les agents à tous les niveaux.

Monsieur le Président, il est enfin temps que la hiérarchie de notre DGI prenne en compte les revendications des rescapés de la catégorie C et des autres catégories tant au niveau national que départemental :

- L'arrêt des suppressions d'emplois,
- Remplacement des postes vacants ou gelés
- Le respect total des règles de l'ancienneté,
- La prise en compte des charges et des moyens en personnels pour les créations d'emplois nécessaires.
- Augmentation des salaires

Il est rappelé que l'administration considère certains départements en sureffectif et les ferme à toutes mutations ce qui met des agents dans des situations familiales et financières de plus en plus dramatiques :

- Eloignement de la résidence familiale
- Rareté et coût des logements en Ile de France
- Baisse du pouvoir d'achat

Pour la CGT, le rachat des jours de congés et les primes « au mérite » ne sont pas des solutions pérennes aux problèmes du pouvoir d'achat. C'est pourquoi elle exige de nouveau la revalorisation du point d'indice.

De plus la section du Val d'Oise déplore une fois encore que la Direction se décharge des problèmes de logements des nouveaux agents en se contentant de les placer dans des foyers d'hébergement sans prise en compte de leur situation familiale.

Monsieur le Président au vu des raisons évoquées nous voterons contre ce projet de mouvement complémentaire et demandons à ce que ce liminaire soit joint au procès verbal de séance.

Les élu(e)s du SNADGI-CGT